

ÉTUDE D'IMPACT

Projet de restructuration autour de la gare de Bourgoin-Jallieu Commune de Bourgoin-Jallieu (38)

Mémoire de réponse suite à l'avis du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD)

Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI)

SEPTEMBRE 2019

MAÎTRE D'OUVRAGE

RAISON SOCIALE
COORDONNÉES

Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI)
17 avenue du Bourg – BP 90592
38 081 L'Isle d'Abeau Cedex
Tél : 04 74 27 28 00
Fax : 04 74 27 69 00

INTERLOCUTEUR

Mme Véronique PAIN

SCE

COORDONNÉES

9 – 11 boulevard du Général de Gaulle
92120 MONTROUGE
Tél. 01.55.58.13.20
Fax. 01.55.58.13.21
Mél. paris@sce.fr

INTERLOCUTEUR

M. Geoffroy DODEUX
Tél. 01.55.58.13.25

Introduction

Le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD), dans le cadre de l'instruction du dossier de création de Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) relatif au projet d'aménagement du quartier de la gare de Bourgoin-Jallieu (38), porté par la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI), a émis un avis sur l'étude d'impact.

Suite à cet avis (avis délibéré numéro 2019-56 publié le 24 Juillet 2019), des réponses adaptées et des compléments d'informations, d'explications ou de démonstration sont apportés à l'ensemble des remarques émises par le CGEDD, dans le présent mémoire de réponse.



Réponses aux remarques formulées par le CGEDD

Commentaire du CGEDD sur l'étude d'impact	Réponses
<p>Remarque n°1 - Présentation du projet et des aménagements projetés</p> <p>L'Ae recommande de préciser les intentions d'aménagement concernant les sites de recharges électriques et les parkings vélos, et la traversée pour rejoindre la piste cyclable existante depuis les nouveaux quartiers sud-ouest.</p>	<p>Pour rappel, comme présenté dans l'étude d'impact, l'ambition du projet réside dans la capacité à effectuer un report modal important de la voiture vers d'autres modes de rabattement vers la gare (transport en commun, vélos, marche, covoiturage, etc.). Ainsi, il est prévu l'aménagement d'une gare biface comprenant des équipements à destination des modes de déplacements doux à la fois sur les secteurs Nord et Sud (bornes de recharges pour les vélos électriques et parkings vélos notamment).</p> <p>Par ailleurs, une étude de rabattement en modes doux vers la gare de Bourgoin-Jallieu est actuellement en cours de réalisation. Cette étude se décompose en deux phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ <u>Phase 1 – Diagnostic</u> : Etat des lieux des itinéraires existants sur la base des données bibliographiques existantes et de recensements terrain des aménagements existants sur un périmètre élargi autour de la gare. ▶ <u>Phase 2 – Elaboration de scénarios</u> : Après avoir réalisé le diagnostic complet et mis en évidence les besoins, les attentes et les dysfonctionnements du territoire, la seconde phase de préconisations vise à la caractérisation des itinéraires cyclables qui doivent conduire à l'identification d'itinéraires doux en rabattement vers la gare. <p>L'étude de rabattement en modes doux pourra apporter des préconisations complémentaires aux aménagements envisagés par le projet à ce stade des études. Ces éléments seront intégrés dans l'étude d'impact actualisée au stade du dossier de réalisation de ZAC.</p> <p>Dans le cadre du contrat mobilités Région/Département, une étude AVP sera réalisée sur le Pôle d'Echange Multimodal en 2020 et intégrée au dossier de réalisation de ZAC.</p>
<p>Remarque n°2 - Présentation du projet et des aménagements projetés</p> <p>L'Ae recommande de mentionner le coût du projet, selon ses différentes phases et composantes, ainsi que la répartition des maîtrises d'ouvrages et des financements.</p>	<p>Le coût global de l'opération est estimé à environ 18 M€ (y compris dépenses hors ZAC), et se décompose comme suit (estimation provisoire encore à l'étude) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ <u>Dépenses</u> : environ 18 M€ ; ▶ <u>Recettes</u> : environ 10 M€ ; ▶ <u>Subventions</u> : entre 4 et 9 M€ selon maîtrise d'ouvrage du parking silo. Actuellement, la CAPI étudie deux scénarios de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation et la gestion du parking : soit une maîtrise d'ouvrage public, soit Effia maître d'ouvrage qui deviendrait exploitant du parking en ouvrage. Selon l'hypothèse choisie, les subventions sont de 4 à 9 M€ euros. Le scénario maîtrise d'ouvrage Effia étant celui où les subventions sont les plus importantes. ▶ <u>Déficit estimé de la ZAC</u> : environ 2M€. <p>La maîtrise d'ouvrage du Pôle d'Echange Multimodal n'est à ce jour pas encore figée (parvis et parking Silo).</p> <p>Le détail des coûts associés à la ZAC et hors ZAC est présenté ci-après.</p>

Commentaire du CGEDD sur l'étude d'impact	Réponses																																									
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="background-color: #4a4a4a; color: white;">Libellé</th> <th style="background-color: #4a4a4a; color: white;">Total ZAC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="background-color: #4a4a4a; color: white;">DEPENSES</td> <td style="background-color: #4a4a4a; color: white;">12 789 881</td> </tr> <tr> <td>ACQUISITIONS & FRAIS LIES (reconstitution SNCF)</td> <td>1 512 320</td> </tr> <tr> <td>ETUDES ET HONORAIRES</td> <td>500 000</td> </tr> <tr> <td>TRAVAUX</td> <td>6 774 294</td> </tr> <tr> <td>TRAVAUX DE MISE EN ETAT DES SOLS</td> <td>1 598 097</td> </tr> <tr> <td>TRAVAUX D'AMENAGEMENT</td> <td>4 705 634</td> </tr> <tr> <td>ALEAS 10%</td> <td>470 563</td> </tr> <tr> <td>HONORAIRES SUR TRAVAUX</td> <td>894 157</td> </tr> <tr> <td>PARTICIPATIONS - dépenses</td> <td>1 147 575</td> </tr> <tr> <td>REMUNERATION DU CONCESSIONNAIRE</td> <td>943 484</td> </tr> <tr> <td>FRAIS DIVERS</td> <td>310 406</td> </tr> <tr> <td>FRAIS FINANCIERS</td> <td>707 644</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #4a4a4a; color: white;">RECETTES</td> <td style="background-color: #4a4a4a; color: white;">10 642 875</td> </tr> <tr> <td>VENTE DE TERRAINS ET DROITS A CONSTRUIRE</td> <td>9 592 875</td> </tr> <tr> <td>PARTICIPATION DU CONCEDANT</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>SUBVENTIONS</td> <td>1 050 000</td> </tr> <tr> <td>PRODUITS FINANCIERS</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>AUTRES PRODUITS</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #4a4a4a; color: white;">RESULTAT D'EXPLOITATION</td> <td style="background-color: #4a4a4a; color: white;">-2 147 006</td> </tr> </tbody> </table>	Libellé	Total ZAC	DEPENSES	12 789 881	ACQUISITIONS & FRAIS LIES (reconstitution SNCF)	1 512 320	ETUDES ET HONORAIRES	500 000	TRAVAUX	6 774 294	TRAVAUX DE MISE EN ETAT DES SOLS	1 598 097	TRAVAUX D'AMENAGEMENT	4 705 634	ALEAS 10%	470 563	HONORAIRES SUR TRAVAUX	894 157	PARTICIPATIONS - dépenses	1 147 575	REMUNERATION DU CONCESSIONNAIRE	943 484	FRAIS DIVERS	310 406	FRAIS FINANCIERS	707 644	RECETTES	10 642 875	VENTE DE TERRAINS ET DROITS A CONSTRUIRE	9 592 875	PARTICIPATION DU CONCEDANT	0	SUBVENTIONS	1 050 000	PRODUITS FINANCIERS	0	AUTRES PRODUITS	0	RESULTAT D'EXPLOITATION	-2 147 006	
Libellé	Total ZAC																																									
DEPENSES	12 789 881																																									
ACQUISITIONS & FRAIS LIES (reconstitution SNCF)	1 512 320																																									
ETUDES ET HONORAIRES	500 000																																									
TRAVAUX	6 774 294																																									
TRAVAUX DE MISE EN ETAT DES SOLS	1 598 097																																									
TRAVAUX D'AMENAGEMENT	4 705 634																																									
ALEAS 10%	470 563																																									
HONORAIRES SUR TRAVAUX	894 157																																									
PARTICIPATIONS - dépenses	1 147 575																																									
REMUNERATION DU CONCESSIONNAIRE	943 484																																									
FRAIS DIVERS	310 406																																									
FRAIS FINANCIERS	707 644																																									
RECETTES	10 642 875																																									
VENTE DE TERRAINS ET DROITS A CONSTRUIRE	9 592 875																																									
PARTICIPATION DU CONCEDANT	0																																									
SUBVENTIONS	1 050 000																																									
PRODUITS FINANCIERS	0																																									
AUTRES PRODUITS	0																																									
RESULTAT D'EXPLOITATION	-2 147 006																																									
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="background-color: #4a4a4a; color: white;">Dépenses hors bilan de ZAC</th> <th style="background-color: #4a4a4a; color: white;">Montant</th> <th style="background-color: #4a4a4a; color: white;">Financier</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Parking Nord RDC + Decking (fourchette haute ARCELOR hors études sol et investigations complémentaires) en régie 500</td> <td>4 152 000</td> <td>Uniquement sur l'investissement</td> </tr> <tr> <td>Groupe scolaire : 50 % du groupe scolaire (hors besoin ZAC)</td> <td>1 147 575</td> <td>Communes</td> </tr> <tr> <td>Mise en séparatif Eaux usées sur Gambetta hors ZAC hors rue annexes (800 ml + reprise de 45 branchements)</td> <td>1 500 000 € <i>(attention dépenses qui ne servent pas uniquement la ZAC)</i></td> <td>Communes / Capi</td> </tr> </tbody> </table>	Dépenses hors bilan de ZAC	Montant	Financier	Parking Nord RDC + Decking (fourchette haute ARCELOR hors études sol et investigations complémentaires) en régie 500	4 152 000	Uniquement sur l'investissement	Groupe scolaire : 50 % du groupe scolaire (hors besoin ZAC)	1 147 575	Communes	Mise en séparatif Eaux usées sur Gambetta hors ZAC hors rue annexes (800 ml + reprise de 45 branchements)	1 500 000 € <i>(attention dépenses qui ne servent pas uniquement la ZAC)</i>	Communes / Capi																												
Dépenses hors bilan de ZAC	Montant	Financier																																								
Parking Nord RDC + Decking (fourchette haute ARCELOR hors études sol et investigations complémentaires) en régie 500	4 152 000	Uniquement sur l'investissement																																								
Groupe scolaire : 50 % du groupe scolaire (hors besoin ZAC)	1 147 575	Communes																																								
Mise en séparatif Eaux usées sur Gambetta hors ZAC hors rue annexes (800 ml + reprise de 45 branchements)	1 500 000 € <i>(attention dépenses qui ne servent pas uniquement la ZAC)</i>	Communes / Capi																																								
	<p><i>Estimation provisoire encore à l'étude</i></p> <p>Le détail de l'estimation des coûts du projet sera mis à jour dans l'étude d'impact actualisée au stade du dossier de réalisation de ZAC.</p>																																									
<p>Remarque n°3 - Procédures relatives au projet</p> <p>L'Ae recommande de compléter l'étude d'impact par une présentation réglementaire synthétique et un récapitulatif des procédures auxquelles sera soumis le projet, ainsi que leur phasage dans le temps.</p>	<p>Conformément aux articles L. 122-1 et R. 122-1 et suivants du code de l'environnement, le projet de ZAC de la gare de Bourgoin-Jallieu est soumis à étude d'impact. L'étude d'impact et le présent mémoire de réponses sont présentés dans le cadre du dossier de création de ZAC, conformément à l'article R. 311-2 du code de l'urbanisme. Il n'est à ce jour pas envisagé de procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP).</p> <p>Pour rappel, le calendrier envisagé de la procédure de ZAC est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Mise à disposition du dossier d'étude d'impact par voie électronique : du 1^{er} au 31 octobre 2019 ▶ Création de ZAC : fin 2019 ▶ Concession d'aménagement : début 2020 ▶ Dossier de réalisation de ZAC et dossier d'Autorisation Environnementale : mi-2021 ▶ Enquête publique dans le cadre du dossier d'Autorisation Environnementale : fin 2021 ▶ Démarrage des travaux : 2022 																																									

Commentaire du CGEDD sur l'étude d'impact	Réponses
	<p>Au stade du dossier de réalisation de ZAC, l'autorité environnementale sera saisie une seconde fois dans le cadre d'un dossier d'Autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau (le projet étant soumis à Autorisation loi sur l'eau au regard de la nomenclature IOTA). Cette autorisation environnementale, qui interviendra mi-2021, comprendra notamment l'étude d'impact actualisée.</p>
<p><u>Remarque n°4 - Etat initial de l'étude d'impact – Risques naturels</u></p> <p>L'Ae recommande de présenter les événements qui ont motivés des arrêtés de catastrophe naturelle dans le périmètre de la ZAC, ainsi que les aménagements réalisés pour en prévenir la récurrence et les dispositions permettant d'en garantir la pérennité.</p>	<p>Pour rappel, comme précisé dans l'étude d'impact, la commune de Bourgoin-Jallieu a fait l'objet de plusieurs arrêtés de catastrophes naturelles. Plus précisément, il est recensé 12 arrêtés de catastrophes naturelles depuis 1982. Ces arrêtés sont catégorisés comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Glissement de terrain (2 arrêtés, en 1983 et 1993) ▶ Inondations, coulées de boue et glissements de terrain (1 arrêté en 1985) ▶ Inondations et coulées de boue (7 arrêtés entre 1982 et 1993 et 1 arrêté en 2011) ▶ Tempête (1 arrêté en 1982) <p>Le dernier arrêté de catastrophe naturelle sur la commune de Bourgoin-Jallieu date du 28 novembre 2011. Il concerne des dommages causés par des inondations, coulées de boue et mouvement de terrain survenus suite aux violents orages qui s'étaient produits dans la nuit du 31 août au 1er septembre 2011. 14 communes sont concernées par cet arrêté, dont Bourgoin-Jallieu. Sur la commune de Bourgoin-Jallieu, c'est le quartier de Comberadix qui a été touché par cette catastrophe.</p> <p>Plusieurs dispositions seront prises dans le cadre du projet pour prévenir la récurrence et limiter les impacts liés aux risques naturels. Des études géotechniques de type G2 seront réalisées sur site préalablement au démarrage des travaux. L'ensemble des mesures définies par ces études vont permettre d'éviter de vulnérabiliser le sol et de limiter le risque de mouvement de terrain (cf. Mesure « E2 – PRESCRIPTIONS DE L'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ADAPTÉES À LA GÉOLOGIE DU SITE » de l'étude d'impact en page 207 et 213). Pour rappel, une étude géotechnique G1 d'esquisse a d'ores et déjà été réalisée dans le cadre du projet.</p> <p>Rappelons par ailleurs que :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ La gestion des eaux pluviales permettra de minimiser le risque d'inondation par une crue du Bion ; ▶ Aucun bâtiment ni parking souterrain ne sera construit dans une zone du PPRI de la Bourbre. <p>Conformément à la réglementation en vigueur, d'autres études géotechniques (G2) seront réalisées ultérieurement afin d'éviter et de réduire tout impact négatif sur la géologie du site et vis-à-vis des risques naturels. Elles permettront de définir les types de fondations, de soutènement et de niveau bas pour les bâtiments du projet. Ces prescriptions spécifiques seront à respecter pour chaque type de bâtiment.</p> <p>Il apparaît opportun de réaliser les études géotechniques de type G2 lorsque le détail des opérations de construction est finement détaillé, ce qui n'était pas le cas pour les constructions du secteur au moment de la réalisation de l'étude d'impact. En vue du dossier de réalisation de ZAC, des études géotechniques seront réalisées et intégrées dans l'étude d'impact actualisée.</p>

Commentaire du CGEDD sur l'étude d'impact	Réponses																				
<p>Remarque n°5: Etat initial de l'étude d'impact – Etat des sols et des eaux</p> <p>L'Ae recommande de compléter l'étude d'impact par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La description des masses d'eau concernées par le projet, leur état et leurs objectifs ; • Une présentation détaillée des dispositions et mesures du SDAGE et SAGE applicables au projet. 	<p>Pour rappel, le site d'étude est concerné par 2 masses d'eau. La description de leur état et leurs objectifs sont présentés ci-après.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Masse d'eau souterraine « Alluvions de la Bourbre et Catalan »</u> <p>La masse d'eau souterraine rencontrée au droit du site d'étude correspond aux alluvions de la Bourbre et Catalan (FRDG340). Elle se situe à environ 6 mètres de profondeur du site d'étude. La figure ci-après présente la fiche de cette masse d'eau.</p> <div data-bbox="1181 504 2136 1896"> <p>Masse d'eau souterraine : 6340 EU Code FRDG340 Nouveau code national (Sandre vet.1) : DG340 Alluvions de la Bourbre - Cattelan</p> <p>Caractéristiques principales Type Alluvial Ecoulement Libre</p> <p>Caractéristiques secondaires</p> <table border="1"> <tr> <td>Karstique</td> <td>N</td> <td>aflleurante</td> <td>sous couverture</td> <td>totale</td> </tr> <tr> <td>Intrusion saline</td> <td>N</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Entités disjointes</td> <td>Y</td> <td>230</td> <td></td> <td>230</td> </tr> <tr> <td>Trans-bassin</td> <td>N</td> <td>Trans-frontière</td> <td></td> <td>N</td> </tr> </table> <p>Niveaux de recouvrement ordres % 1 100.00%</p> <p>Eco-Region : Hautes terres occidentales District : Le Rhône et les cours d'eau côtiers méditerranéens</p> <p>Types de masse d'eau : Alluvial, Dorsaux volcaniques, Edifices volcaniques, Imperméable localement aquifère, Dorsaux pluviaux, Sable</p> <p>Niveaux de superposition : 1 à 10</p> <p>Commentaires</p> <p>BRGM/STI/SIG Décembre 2009</p> </div>	Karstique	N	aflleurante	sous couverture	totale	Intrusion saline	N				Entités disjointes	Y	230		230	Trans-bassin	N	Trans-frontière		N
Karstique	N	aflleurante	sous couverture	totale																	
Intrusion saline	N																				
Entités disjointes	Y	230		230																	
Trans-bassin	N	Trans-frontière		N																	

Commentaire du CGEDD sur l'étude d'impact	Réponses																																																																																																																																																
	<p>Le tableau ci-après présente les données territorialisées (pressions à traiter, mesures, objectifs et état) pour la masse d'eau.</p> <table border="1" data-bbox="774 405 2160 1438"> <thead> <tr> <th colspan="6" data-bbox="774 405 2160 457">5 - Rhône moyen</th> </tr> <tr> <th colspan="6" data-bbox="774 457 2160 499">FRDG340 Alluvions de la Bourbre - Cattelan</th> </tr> <tr> <th data-bbox="774 499 1110 552">Etat quantitatif : Bon</th> <th data-bbox="1110 499 1353 552">Objectif : Bon état</th> <th data-bbox="1353 499 1472 552">2015</th> <th data-bbox="1472 499 1807 552">Etat chimique : Bon</th> <th data-bbox="1807 499 2050 552">Objectif : Bon état</th> <th data-bbox="2050 499 2160 552">2015</th> </tr> <tr> <td colspan="3" data-bbox="774 552 1472 646">Motivations en cas de recours aux dérogations :</td> <td colspan="3" data-bbox="1472 552 2160 646">Motivations en cas de recours aux dérogations :</td> </tr> <tr> <td colspan="3" data-bbox="774 646 1472 720">Paramètres faisant l'objet d'une adaptation :</td> <td colspan="3" data-bbox="1472 646 2160 720">Paramètres faisant l'objet d'une adaptation :</td> </tr> <tr> <th colspan="6" data-bbox="774 720 2160 772">Commentaire</th> </tr> <tr> <th colspan="6" data-bbox="774 804 2160 846">Mesures pour atteindre les objectifs de bon état</th> </tr> <tr> <td colspan="6" data-bbox="774 846 2160 888">Pression à traiter : Pollution diffuse par les nutriments</td> </tr> <tr> <td colspan="6" data-bbox="774 888 2160 930">-----</td> </tr> <tr> <td colspan="6" data-bbox="774 930 2160 972">AGR0401 Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)</td> </tr> <tr> <td colspan="6" data-bbox="774 972 2160 1014">Pression à traiter : Pollution diffuse par les pesticides</td> </tr> <tr> <td colspan="6" data-bbox="774 1014 2160 1056">-----</td> </tr> <tr> <td colspan="6" data-bbox="774 1056 2160 1098">AGR0202 Limiter les transferts d'intrants et l'érosion au-delà des exigences de la Directive nitrates</td> </tr> <tr> <td colspan="6" data-bbox="774 1098 2160 1140">AGR0303 Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire</td> </tr> <tr> <td colspan="6" data-bbox="774 1140 2160 1182">AGR0401 Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)</td> </tr> <tr> <td colspan="6" data-bbox="774 1182 2160 1224">AGR0503 Elaborer un plan d'action sur une seule AAC</td> </tr> <tr> <td colspan="6" data-bbox="774 1224 2160 1266">AGR0802 Réduire les pollutions ponctuelles par les pesticides agricoles</td> </tr> <tr> <td colspan="6" data-bbox="774 1266 2160 1308">COL0201 Limiter les apports diffus ou ponctuels en pesticides non agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives</td> </tr> <tr> <th colspan="6" data-bbox="774 1308 2160 1350">Mesures spécifiques du registre des zones protégées</th> </tr> <tr> <td colspan="6" data-bbox="774 1350 2160 1392">Directive concernée Protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole</td> </tr> <tr> <td colspan="6" data-bbox="774 1392 2160 1434">-----</td> </tr> <tr> <td colspan="6" data-bbox="774 1434 2160 1476">AGR0201 Limiter les transferts de fertilisants et l'érosion dans le cadre de la Directive nitrates</td> </tr> <tr> <td colspan="6" data-bbox="774 1476 2160 1518">AGR0301 Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation, dans le cadre de la Directive</td> </tr> <tr> <td colspan="6" data-bbox="774 1518 2160 1560">AGR0803 Réduire la pression azotée liée aux élevages dans le cadre de le Directive nitrates</td> </tr> </thead></table> <p data-bbox="2160 1428 2546 1459" style="text-align: right;"><i>source : rhone-mediterranee.eaufrance.fr/</i></p> <p data-bbox="516 1486 2077 1528">L'état quantitatif et chimique est bon pour la masse d'eau souterraine « Alluvions de la Bourbre et Catelan ».</p>	5 - Rhône moyen						FRDG340 Alluvions de la Bourbre - Cattelan						Etat quantitatif : Bon	Objectif : Bon état	2015	Etat chimique : Bon	Objectif : Bon état	2015	Motivations en cas de recours aux dérogations :			Motivations en cas de recours aux dérogations :			Paramètres faisant l'objet d'une adaptation :			Paramètres faisant l'objet d'une adaptation :			Commentaire						Mesures pour atteindre les objectifs de bon état						Pression à traiter : Pollution diffuse par les nutriments						-----						AGR0401 Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)						Pression à traiter : Pollution diffuse par les pesticides						-----						AGR0202 Limiter les transferts d'intrants et l'érosion au-delà des exigences de la Directive nitrates						AGR0303 Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire						AGR0401 Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)						AGR0503 Elaborer un plan d'action sur une seule AAC						AGR0802 Réduire les pollutions ponctuelles par les pesticides agricoles						COL0201 Limiter les apports diffus ou ponctuels en pesticides non agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives						Mesures spécifiques du registre des zones protégées						Directive concernée Protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole						-----						AGR0201 Limiter les transferts de fertilisants et l'érosion dans le cadre de la Directive nitrates						AGR0301 Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation, dans le cadre de la Directive						AGR0803 Réduire la pression azotée liée aux élevages dans le cadre de le Directive nitrates					
5 - Rhône moyen																																																																																																																																																	
FRDG340 Alluvions de la Bourbre - Cattelan																																																																																																																																																	
Etat quantitatif : Bon	Objectif : Bon état	2015	Etat chimique : Bon	Objectif : Bon état	2015																																																																																																																																												
Motivations en cas de recours aux dérogations :			Motivations en cas de recours aux dérogations :																																																																																																																																														
Paramètres faisant l'objet d'une adaptation :			Paramètres faisant l'objet d'une adaptation :																																																																																																																																														
Commentaire																																																																																																																																																	
Mesures pour atteindre les objectifs de bon état																																																																																																																																																	
Pression à traiter : Pollution diffuse par les nutriments																																																																																																																																																	

AGR0401 Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)																																																																																																																																																	
Pression à traiter : Pollution diffuse par les pesticides																																																																																																																																																	

AGR0202 Limiter les transferts d'intrants et l'érosion au-delà des exigences de la Directive nitrates																																																																																																																																																	
AGR0303 Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire																																																																																																																																																	
AGR0401 Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)																																																																																																																																																	
AGR0503 Elaborer un plan d'action sur une seule AAC																																																																																																																																																	
AGR0802 Réduire les pollutions ponctuelles par les pesticides agricoles																																																																																																																																																	
COL0201 Limiter les apports diffus ou ponctuels en pesticides non agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives																																																																																																																																																	
Mesures spécifiques du registre des zones protégées																																																																																																																																																	
Directive concernée Protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole																																																																																																																																																	

AGR0201 Limiter les transferts de fertilisants et l'érosion dans le cadre de la Directive nitrates																																																																																																																																																	
AGR0301 Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation, dans le cadre de la Directive																																																																																																																																																	
AGR0803 Réduire la pression azotée liée aux élevages dans le cadre de le Directive nitrates																																																																																																																																																	

Commentaire du CGEDD sur l'étude d'impact	Réponses
---	----------

- Masse d'eau superficielle « Le Bion »
Le ruisseau le Bion traverse du nord au sud le site d'étude.
Le tableau ci-après présente les données territorialisées (pressions à traiter, mesures, objectifs et état) pour le ruisseau du bion.

5 - Rhône moyen			
Bourbre - RM_08_04			
FRDR10408	ruisseau le bion	Cours d'eau	MEN
Etat écologique : Médiocre	Objectif : bon état	2021	Etat chimique sans ubiquiste : Bon
			Objectif : 2015
			Etat chimique avec ubiquiste : Bon
			Objectif : 2015
Motivations en cas de recours aux dérogations :		FT	
Paramètres faisant l'objet d'une adaptation :		morphologie, substances dangereuses, matières organiques et oxydables	
Commentaire			

Mesures pour atteindre les objectifs de bon état	
Pression à traiter : Altération de la morphologie	MIA0602 Réaliser une opération de restauration d'une zone humide
Pression à traiter : Pollution ponctuelle par les substances (hors pesticides)	IND0601 Mettre en place des mesures visant à réduire les pollutions des "sites et sols pollués" (essentiellement liées aux sites industriels)
Pression à traiter : Pollution ponctuelle urbaine et industrielle hors substances	ASS0301 Réhabiliter un réseau d'assainissement des eaux usées dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations >= 2000 EH)

source : rhone-mediterranee.eaufrance.fr/

Galaure - RM_08_06			
FRDR11092	ruisseau le bion	Cours d'eau	MEN
Etat écologique : Moyen	Objectif : bon état	2027	Etat chimique sans ubiquiste : Bon
			Objectif : 2015
			Etat chimique avec ubiquiste : Bon
			Objectif : 2015
Motivations en cas de recours aux dérogations :		FT	
Paramètres faisant l'objet d'une adaptation :		morphologie, pesticides	
Commentaire			

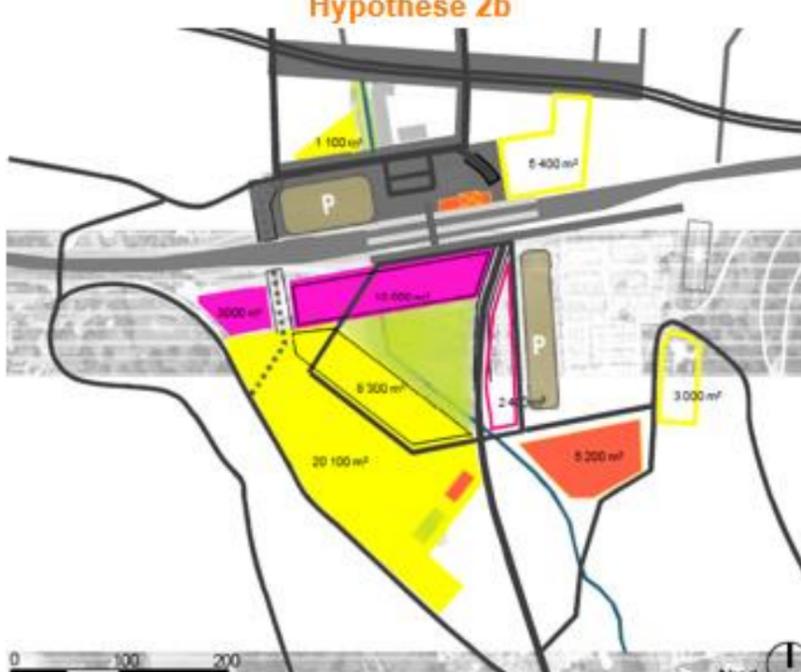
Mesures pour atteindre les objectifs de bon état	
Pression à traiter : Altération de la morphologie	MIA0202 Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau
Pression à traiter : Pollution diffuse par les pesticides	AGR0303 Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire
	AGR0401 Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)
	AGR0802 Réduire les pollutions ponctuelles par les pesticides agricoles
	COL0201 Limiter les apports diffus ou ponctuels en pesticides non agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives

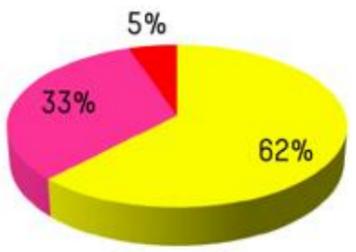
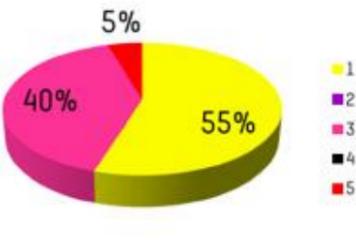
Mesures spécifiques du registre des zones protégées	
Directive concernée	Protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole
	AGR0201 Limiter les transferts de fertilisants et l'érosion dans le cadre de la Directive nitrates
	AGR0301 Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation, dans le cadre de la Directive nitrates
	AGR0803 Réduire la pression azotée liée aux élevages dans le cadre de la Directive nitrates

source : rhone-mediterranee.eaufrance.fr/

Commentaire du CGEDD sur l'étude d'impact	Réponses
	<p>L'état écologique du Bion est médiocre à moyen, tandis que l'état chimique est bon.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>SDAGE du Rhône-Méditerranée</u> <p>Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) applicable au droit du site d'étude est le SDAGE du Rhône-Méditerranée. Le nouveau SDAGE 2016-2021 a été approuvé le 20 novembre 2015. Il fait état des 9 orientations fondamentales suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ OF 0 S'adapter aux effets du changement climatique. ▶ OF 1 Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité. ▶ OF 2 Concrétiser la mise en œuvre du principe de non-dégradation des milieux aquatiques. <ul style="list-style-type: none"> - OF 2-01 Mettre en œuvre de manière exemplaire la séquence « éviter – réduire – compenser ». - OF 2-03 Contribuer à la mise en œuvre du principe de non-dégradation via les SAGE et contrats de Milieu. ▶ OF 3 Prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau et assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement. ▶ OF 4 Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau. ▶ OF 5 Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé <ul style="list-style-type: none"> - OF 5E Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine. ▶ OF 6 Préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et des zones humides. ▶ OF 7 Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir. ▶ OF 8 Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques. <ul style="list-style-type: none"> - OF 8A Agir sur les capacités d'écoulement <p>Le projet est concerné par les orientations fondamentales OF2, OF5, OF6 et OF8.</p> <p>L'enjeu principal de ce projet est la maîtrise des pollutions chroniques et accidentelles, et la gestion des écoulements des eaux pluviales. Il intègre toutefois une requalification du cours du Bion participant à une restauration des milieux aquatiques.</p> <p>Aussi, toutes les mesures seront prises pour limiter les atteintes à la qualité des eaux superficielles et souterraines lors de la phase travaux et de la phase d'exploitation, en totale cohérence avec les prescriptions de la Drôme.</p> <p>Le projet répond donc aux différentes orientations du SDAGE telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité, ▶ la mise en œuvre du principe de non-dégradation des milieux aquatiques, ▶ assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau, ▶ lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé, ▶ préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques, ▶ prise en compte des risques d'inondations. <p>Par conséquent, le projet est compatible avec le SDAGE Rhône-Méditerranée.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>SAGE de la Bourbre</u> <p>Le site d'étude est compris dans le périmètre du SAGE de la Bourbre. Comme précisé dans l'étude d'impact, ce SAGE a défini plusieurs objectifs concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ La ressource en eau souterraine : maintenir durablement d'adéquation entre la ressource en eau souterraine et les besoins ; ▶ Les zones humides : préserver et restaurer les zones humides, une stratégie territorialisée cohérente et mutualisée à l'échelle du bassin,

Commentaire du CGEDD sur l'étude d'impact	Réponses																																																
	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les risques naturels liés à l'hydraulique : mutualiser la maîtrise du risque pour améliorer la sécurité et ne pas aggraver les risques face aux besoins d'urbanisation ; ▶ La reconquête du bon état des cours d'eau : progresser sur toutes les pressions portant atteinte au bon état écologique des cours d'eau ; ▶ Le contexte institutionnel de la gestion de l'eau : clarifier le contexte institutionnel pour une gestion globale et cohérente de la ressource en eau. <p>Le projet prévoit de préserver le Bion et ses berges et de gérer les eaux pluviales sur le site de façon à respecter le fonctionnement hydraulique. Il intègre un projet de restauration morphologique participant à une amélioration de la qualité et de l'attrait du cours d'eau. De cette façon, le projet respecte les préconisations du SAGE de la Bourbre.</p>																																																
<p>Remarque n°6 : Analyse de la recherche de variantes et du choix du parti retenu</p> <p>L'Ae recommande de clairement différencier d'une part les variantes étudiées non retenues, et d'autre part les options encore ouvertes pour le scénario 1, et les hypothèses plausibles pour le scénario 2 de long terme, qui devront être examinées au regard de leurs incidences sur l'environnement.</p>	<p>L'étude d'impact, dans son chapitre « Parti d'aménagement retenu », présente les différents partis d'aménagement étudiés et non retenus (cf. partie « Genèse du projet et les différents partis d'aménagement étudiés » p173 à 176) et le détail du projet retenu (cf. partie « Projet retenu » p 178 à 194).</p> <p><u>VARIANTES NON RETENUES</u></p> <p>3 variantes ont été étudiées, chaque variante se décline en 2 hypothèses (a et b). Les variantes présentées ci-après n'ont finalement pas été retenues, notamment en raison de l'abandon du projet du théâtre (repositionné en centre-ville), de la diminution de la programmation de logements aux abords du cimetière, pour répondre aux besoins d'extension du cimetière, et de la volonté d'implanter une école au cœur du quartier.</p> <p><u>Variante 1</u></p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;"> <p>Hypothèse 1a</p> </div> <div style="text-align: center;"> <p>Hypothèse 1b</p> </div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <table border="1" style="width: 45%;"> <thead> <tr> <th></th> <th>Développement</th> <th>Renouvellement</th> <th>Total</th> <th>SDP pour Cbs: 1</th> <th>U. (68 m²/logt)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Activité</td> <td>6100</td> <td>12900</td> <td>19000</td> <td>19000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Logement</td> <td>24200</td> <td>6700</td> <td>30900</td> <td>30900</td> <td>364</td> </tr> <tr> <td>Equipement</td> <td></td> <td>3000</td> <td>3000</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <table border="1" style="width: 45%;"> <thead> <tr> <th></th> <th>Développement</th> <th>Renouvellement</th> <th>Total</th> <th>SDP pour Cbs: 1</th> <th>U. (68 m²/logt)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Activité</td> <td>6100</td> <td>2000</td> <td>8100</td> <td>8100</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Logement</td> <td>24200</td> <td>6700</td> <td>30900</td> <td>40000</td> <td>471</td> </tr> <tr> <td>Equipement</td> <td></td> <td>3000</td> <td>3000</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> </div> <p><u>Variante 2</u></p>		Développement	Renouvellement	Total	SDP pour Cbs: 1	U. (68 m²/logt)	Activité	6100	12900	19000	19000		Logement	24200	6700	30900	30900	364	Equipement		3000	3000				Développement	Renouvellement	Total	SDP pour Cbs: 1	U. (68 m²/logt)	Activité	6100	2000	8100	8100		Logement	24200	6700	30900	40000	471	Equipement		3000	3000		
	Développement	Renouvellement	Total	SDP pour Cbs: 1	U. (68 m²/logt)																																												
Activité	6100	12900	19000	19000																																													
Logement	24200	6700	30900	30900	364																																												
Equipement		3000	3000																																														
	Développement	Renouvellement	Total	SDP pour Cbs: 1	U. (68 m²/logt)																																												
Activité	6100	2000	8100	8100																																													
Logement	24200	6700	30900	40000	471																																												
Equipement		3000	3000																																														

Commentaire du CGEDD sur l'étude d'impact	Réponses																																																
	<p style="text-align: center;">Hypothèse 2a</p> 					<p style="text-align: center;">Hypothèse 2b</p> 																																											
<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Développe-ment</th> <th>Renouvelle-ment</th> <th>Total</th> <th>SDP pour Cos: 1</th> <th>U. (68 m²/logt)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Activité</td> <td>13000</td> <td>7800</td> <td>20800</td> <td>20800</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Logement</td> <td>29500</td> <td>3000</td> <td>32500</td> <td>32500</td> <td>382</td> </tr> <tr> <td>Équipement</td> <td></td> <td>5200</td> <td>5200</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Développe-ment	Renouvelle-ment	Total	SDP pour Cos: 1	U. (68 m²/logt)	Activité	13000	7800	20800	20800		Logement	29500	3000	32500	32500	382	Équipement		5200	5200			<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Développe-ment</th> <th>Renouvelle-ment</th> <th>Total</th> <th>SDP pour Cos: 1</th> <th>U. (68 m²/logt)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Activité</td> <td>13000</td> <td>2400</td> <td>15400</td> <td>15400</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Logement</td> <td>29500</td> <td>8400</td> <td>37900</td> <td>37900</td> <td>446</td> </tr> <tr> <td>Équipement</td> <td></td> <td>5200</td> <td>5200</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Développe-ment	Renouvelle-ment	Total	SDP pour Cos: 1	U. (68 m²/logt)	Activité	13000	2400	15400	15400		Logement	29500	8400	37900	37900	446	Équipement		5200	5200		
	Développe-ment	Renouvelle-ment	Total	SDP pour Cos: 1	U. (68 m²/logt)																																												
Activité	13000	7800	20800	20800																																													
Logement	29500	3000	32500	32500	382																																												
Équipement		5200	5200																																														
	Développe-ment	Renouvelle-ment	Total	SDP pour Cos: 1	U. (68 m²/logt)																																												
Activité	13000	2400	15400	15400																																													
Logement	29500	8400	37900	37900	446																																												
Équipement		5200	5200																																														
<p>Variante 3</p>																																																	

Commentaire du CGEDD sur l'étude d'impact	Réponses																																												
	<p style="text-align: center;">Hypothèse 3a</p> <p>HYP : pôle tertiaire + salle multifonction → 375 logements (R+2 à R+5) → 14 000 m² d'activités tertiaires → Une école en reconversion dans l'ancien conservatoire. → Un théâtre en développement sur le secteur sud du site</p>  <p style="text-align: center;"> ■ 1 ■ 2 ■ 3 ■ 4 ■ 5 </p>  <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th>LOT</th> <th>Surface des lots</th> <th>Logements Total lots</th> <th>Commerces- services</th> <th>Tertiaire</th> <th>Activité</th> <th>Equipement</th> <th>TOTAL (m² SdP)</th> <th>Unités logements</th> <th>Stationnement</th> <th>CO₂</th> </tr> </thead> <tbody> <tr style="background-color: black; color: white;"> <td>TOTAL hors tertiaire A1 et C 4</td> <td>72 651</td> <td>27 368</td> <td>0</td> <td>14 363</td> <td>0</td> <td>2 292</td> <td>44 023</td> <td>375</td> <td>833</td> <td>1,28</td> </tr> </tbody> </table> <hr/> <p style="text-align: center;">Hypothèse 3b</p> <p>HYP 1 Pôle tertiaire + salle multifonction et P silo + compte propre tertiaire → 375 logements (R+2 à R+5) → 20 000 m² d'activités tertiaires → Une école en reconversion dans l'ancien conservatoire. → Un théâtre en développement sur le secteur sud du site</p>  <p style="text-align: center;"> ■ 1 ■ 2 ■ 3 ■ 4 ■ 5 </p>  <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th>LOT</th> <th>Surface des lots</th> <th>Logements Total lots</th> <th>Commerces- services</th> <th>Tertiaire</th> <th>Activité</th> <th>Equipement</th> <th>TOTAL (m² SdP)</th> <th>Unités logements</th> <th>Stationnement</th> <th>CO₂</th> </tr> </thead> <tbody> <tr style="background-color: black; color: white;"> <td>TOTAL</td> <td>72 651</td> <td>27 368</td> <td>0</td> <td>20 229</td> <td>0</td> <td>2 292</td> <td>49 889</td> <td>375</td> <td>833</td> <td>1,28</td> </tr> </tbody> </table> <p>PROJET RETENU</p>	LOT	Surface des lots	Logements Total lots	Commerces- services	Tertiaire	Activité	Equipement	TOTAL (m ² SdP)	Unités logements	Stationnement	CO ₂	TOTAL hors tertiaire A1 et C 4	72 651	27 368	0	14 363	0	2 292	44 023	375	833	1,28	LOT	Surface des lots	Logements Total lots	Commerces- services	Tertiaire	Activité	Equipement	TOTAL (m ² SdP)	Unités logements	Stationnement	CO ₂	TOTAL	72 651	27 368	0	20 229	0	2 292	49 889	375	833	1,28
LOT	Surface des lots	Logements Total lots	Commerces- services	Tertiaire	Activité	Equipement	TOTAL (m ² SdP)	Unités logements	Stationnement	CO ₂																																			
TOTAL hors tertiaire A1 et C 4	72 651	27 368	0	14 363	0	2 292	44 023	375	833	1,28																																			
LOT	Surface des lots	Logements Total lots	Commerces- services	Tertiaire	Activité	Equipement	TOTAL (m ² SdP)	Unités logements	Stationnement	CO ₂																																			
TOTAL	72 651	27 368	0	20 229	0	2 292	49 889	375	833	1,28																																			

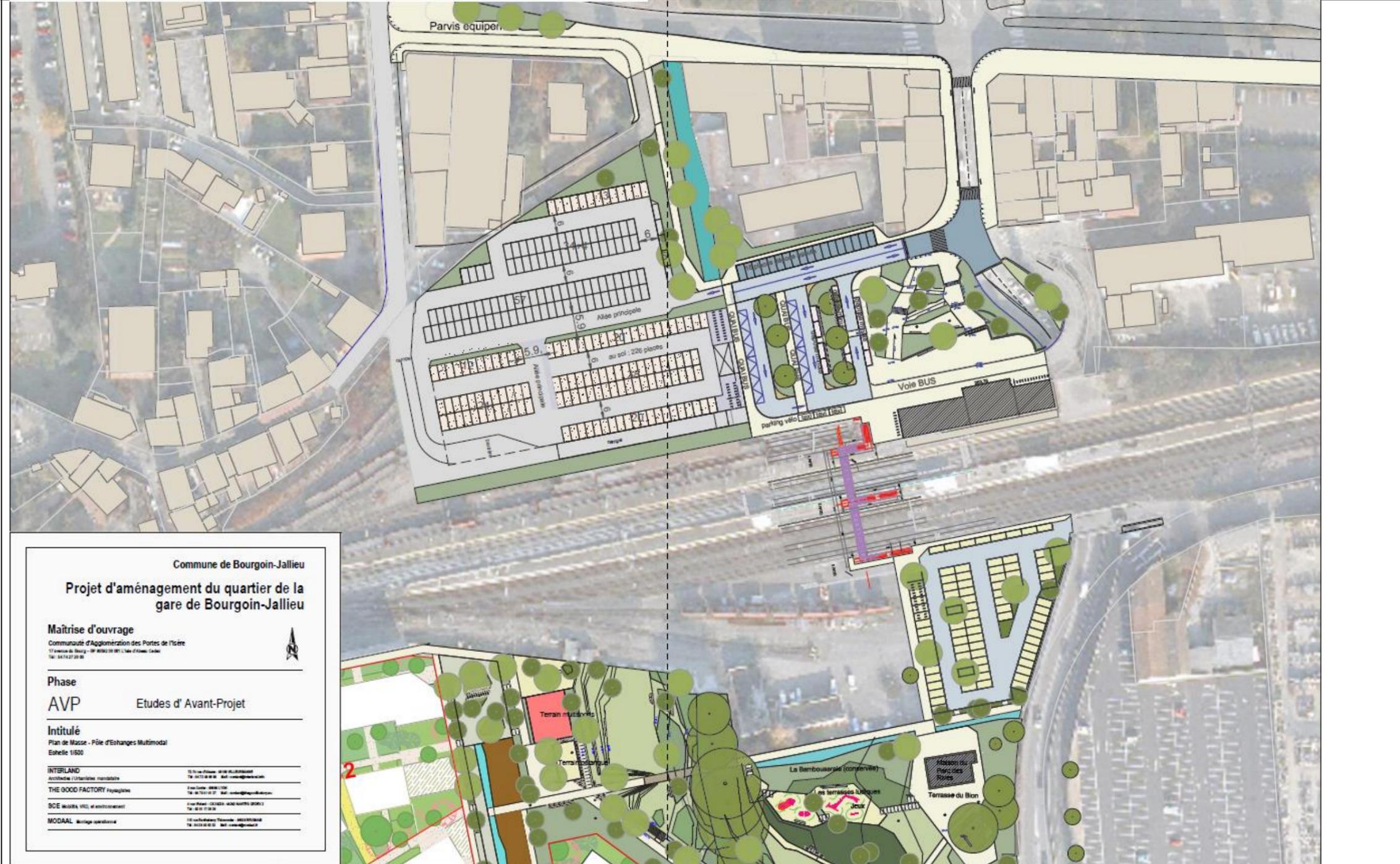
Commentaire du CGEDD sur l'étude d'impact	Réponses
--	-----------------

Le détail du projet retenu est présenté dans l'étude d'impact, p 178 à 194 (cf. partie « Projet retenu »). Pour rappel, le plan masse retenu est présenté ci-après.

Plan masse retenu, côté quartier mixte (Source : Document de présentation du projet et de l'AVP, juillet 2018)



Plan masse retenu, côté PEM (Source : Document de présentation du projet et de l'AVP, juillet 2018)

Commentaire du CGEDD sur l'étude d'impact	Réponses								
	 <div data-bbox="534 1228 1053 1753" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p style="text-align: center;">Commune de Bourgoin-Jallieu</p> <p style="text-align: center;">Projet d'aménagement du quartier de la gare de Bourgoin-Jallieu</p> <p>Maîtrise d'ouvrage Communauté d'Agglomération des Portes de l'Isère 11 Avenue de Bourg - BP 20302 38 081 L'Isère - Colson Tel : 04 78 27 29 00</p> <hr/> <p>Phase AVP Etudes d' Avant-Projet</p> <hr/> <p>Intitulé Plan de Masse - Pôle d'Echanges Multimodal Echelle 1/500</p> <hr/> <table border="0" style="width: 100%; font-size: small;"> <tr> <td style="width: 60%;">INTERLAND Architecte / Urbanisme mandataire</td> <td style="width: 40%;">11 rue Follon - 63000 CLERMONT Tel : 04 71 38 80 00 - Mail : contact@interland.com</td> </tr> <tr> <td>THE GOOD FACTORY Paysagistes</td> <td>1 rue de la Gare - 63000 CLERMONT Tel : 04 71 38 80 00 - Mail : contact@thegoodfactory.com</td> </tr> <tr> <td>SCE INGENIERIE et aménagement</td> <td>1 rue de la Gare - 63000 CLERMONT Tel : 04 71 38 80 00</td> </tr> <tr> <td>MODAAL - Montage opérationnel</td> <td>10 rue de la Gare - 63000 CLERMONT Tel : 04 71 38 80 00 - Mail : contact@modaal.com</td> </tr> </table> </div>	INTERLAND Architecte / Urbanisme mandataire	11 rue Follon - 63000 CLERMONT Tel : 04 71 38 80 00 - Mail : contact@interland.com	THE GOOD FACTORY Paysagistes	1 rue de la Gare - 63000 CLERMONT Tel : 04 71 38 80 00 - Mail : contact@thegoodfactory.com	SCE INGENIERIE et aménagement	1 rue de la Gare - 63000 CLERMONT Tel : 04 71 38 80 00	MODAAL - Montage opérationnel	10 rue de la Gare - 63000 CLERMONT Tel : 04 71 38 80 00 - Mail : contact@modaal.com
INTERLAND Architecte / Urbanisme mandataire	11 rue Follon - 63000 CLERMONT Tel : 04 71 38 80 00 - Mail : contact@interland.com								
THE GOOD FACTORY Paysagistes	1 rue de la Gare - 63000 CLERMONT Tel : 04 71 38 80 00 - Mail : contact@thegoodfactory.com								
SCE INGENIERIE et aménagement	1 rue de la Gare - 63000 CLERMONT Tel : 04 71 38 80 00								
MODAAL - Montage opérationnel	10 rue de la Gare - 63000 CLERMONT Tel : 04 71 38 80 00 - Mail : contact@modaal.com								

OPPORTUNITE FONCIERE

Commentaire du CGEDD sur l'étude d'impact	Réponses
	<p>Il est par ailleurs évoqué dans l'étude d'impact un « scénario n°2 », qui constitue une éventuelle intention de prolonger le développement du secteur sur le long terme. Il s'agit d'une extension du projet envisagée par l'aménagement de logements supplémentaires et tertiaire au niveau du quartier des Charges. La mise en œuvre de cette extension dépendra des opportunités foncières notamment vis-à-vis du foncier au sud des voies ferrées de la SNCF. L'opportunité de récupérer ce foncier est liée à la réalisation d'une troisième voie SNCF sur laquelle il n'existe à ce jour aucune visibilité.</p> <p>Les éléments relatifs au projet seront mis à jour dans le cadre de l'étude d'impact actualisée au stade du dossier de réalisation de ZAC.</p>
<p>Remarque n°7 : Analyse des incidences du projet – Mesures d'évitement, de réduction et de compensation de ces incidences</p> <p>L'Ae recommande d'exposer les principes qui seront appliqués pour la gestion des chantiers dans un contexte d'enjeu moyen à fort liés aux aléas, mouvements de terrain et inondation.</p>	<p>Pour rappel, une étude géotechnique d'esquisse (G1-ES) a été réalisée en 2017. Elle a défini les impacts du projet sur les sols et les premières prescriptions liées (cf. Mesure « E2 – PRESCRIPTIONS DE L'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ADAPTÉES À LA GÉOLOGIE DU SITE » de l'étude d'impact en page 207 et 213).</p> <p>Conformément à la réglementation en vigueur, d'autres études géotechniques (G2) seront réalisées ultérieurement afin d'éviter et de réduire tout impact négatif sur la géologie du site et sur les risques mouvements de terrain et inondation. Elles permettront de définir les types de fondations, de soutènement et de niveau bas pour les bâtiments du projet. Ces prescriptions spécifiques seront à respecter pour chaque type de bâtiment.</p> <p>Il apparait opportun de réaliser les études géotechniques de type G2 lorsque le détail des opérations de construction est finement détaillé, ce qui n'était pas le cas pour les constructions du secteur au moment de la réalisation de l'étude d'impact. En vue du dossier de réalisation de ZAC, des études géotechniques seront réalisées et intégrées dans l'étude d'impact actualisée.</p> <p>Il y sera notamment détaillé les mesures à mettre en place en phase chantier comme en phase exploitation pour traiter les enjeux liés aux mouvements de terrain et au risque d'inondation.</p>
<p>Remarque n°8 : Analyse des incidences du projet – Mesures d'évitement, de réduction et de compensation de ces incidences</p> <p>L'Ae préconise de préciser les conditions d'acquisition de la maîtrise globale du site et de signaler les éventuelles difficultés rencontrées (dureté foncière), les éventuels impacts en termes de retard dans le projet et les moyens pour les résoudre.</p>	<p>L'ensemble du foncier du projet est communal, hormis le parking de la gare qui appartient à la SNCF et dont les conditions de libérations sont d'ores et déjà levées. Dans ces conditions, il n'est pas prévu d'expropriations. Cela dépendra également du scénario de maîtrise d'ouvrage choisi pour le parking silo (cf. réponse à la remarque n°2) : si la maîtrise d'ouvrage du parking est assurée par Effia, il n'y aura pas besoin de racheter le foncier.</p> <p>Un point dur persiste : une partie du foncier au Nord du périmètre de la ZAC, appartenant à la SNCF, n'est pas encore maîtrisé. Des discussions sont actuellement en cours pour évaluer la mutabilité de ce secteur.</p> <p>La carte de la maîtrise foncière du site de la gare de Bourgoin-Jallieu est présentée en page suivante (et en p23 de l'étude d'impact).</p>

Commentaire du CGEDD sur l'étude d'impact	Réponses											
	<p>MAÎTRISE FONCIERE DU SITE PROJET DE RESTRUCTURATION AUTOUR DE LA GARE DE BOURGOIN-JALLIEU</p>  <p> Périmètre de l'aire d'étude rapprochée </p> <table border="0"> <tr> <td colspan="2">Propriétaires publics</td> <td>Propriétaires privés</td> </tr> <tr> <td style="color: red;">■</td> <td>Commune</td> <td style="color: teal;">■</td> <td>Foncier privé</td> </tr> <tr> <td style="color: orange;">■</td> <td>SNCF</td> <td></td> <td></td> </tr> </table> <p>Sources : cadastre.gouv.fr, IGN, Géoportail</p> <p style="text-align: right;">SCE 2017</p>	Propriétaires publics		Propriétaires privés	■	Commune	■	Foncier privé	■	SNCF		
Propriétaires publics		Propriétaires privés										
■	Commune	■	Foncier privé									
■	SNCF											

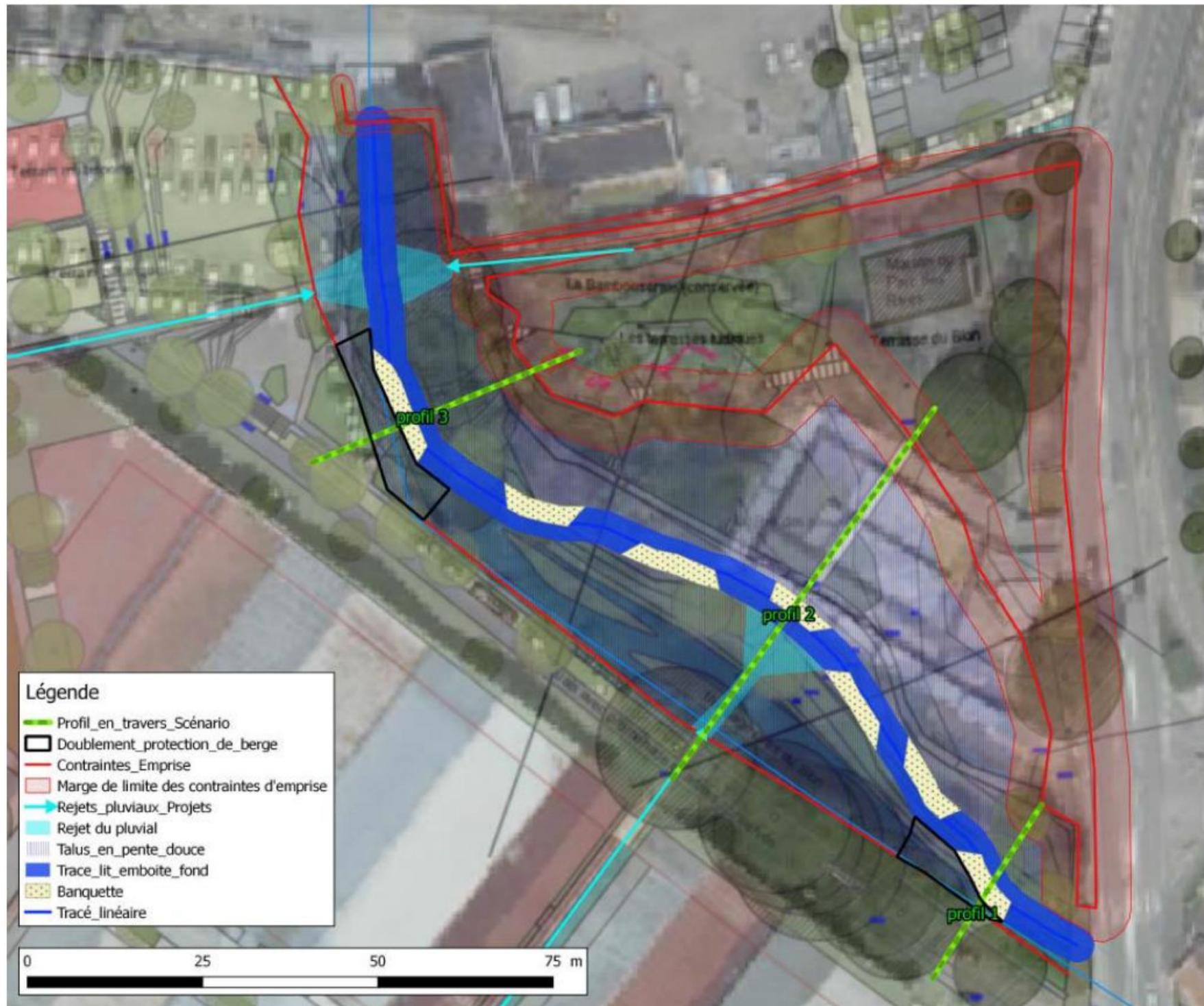
Commentaire du CGEDD sur l'étude d'impact	Réponses
<p>Remarque n°9 : Analyse des incidences du projet – Mesures d'évitement, de réduction et de compensation de ces incidences</p> <p>L'Ae recommande de préciser le modèle trafic utilisé et de reprendre les études de trafic à minima à l'échelle du périmètre élargi, à une échéance de 20 ans après la mise en service des aménagements, et en incluant les besoins du scénario 2.</p>	<p><u>Modèle de trafic utilisé</u></p> <p>La commune de Bourgoin-Jallieu ne dispose pas de modèle de prévision de trafic. Les trafics induits par les aménagements (étape de génération) sont calculés pour l'HPM et l'HPS, sur la base :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Des données de programmation du projet d'aménagement à étudier (type d'activité, nombre de classe pour une école, nombre de place de parking,...) ; ▶ Un ensemble de ratio appropriés utilisés par SCE et régulièrement mis à jour sur la base de nos retours d'expériences en maîtrise d'œuvre. <p>Ces ratios donnent des coefficients de majoration appliqués au trafic actuel pour définir le trafic à l'échéance du plein fonctionnement du programme d'aménagement. On ne peut à ce stade définir précisément cet horizon (+10 ou +20ans), car il est très dépendant de l'attractivité du secteur et d'autres mesures à venir pour le développement de la mobilité douce.</p> <p><u>Modélisations intégrant le scénario 2</u></p> <p>Le « scénario 2 » du projet de la gare de Bourgoin-Jallieu évoqué dans l'étude d'impact (extension du projet par l'aménagement de logements supplémentaires et tertiaire au niveau du quartier des Charges) constitue à ce stade des études une éventualité dont aucune programmation ou bien même esquisse de programmation n'est étudiée. Dans ces conditions, et dans un souci de pertinence des simulations, il n'a pas été intégré.</p> <p>Au stade du dossier de réalisation de ZAC, l'étude de circulation pourra être actualisée et intégrera un scénario à plus long terme (+20 ans) si les données de programmation de celui-ci sont plus avancées.</p> <p><u>Echéance de la simulation</u></p> <p>La réalisation d'une simulation à une échéance de 20 ans après les travaux n'est pas réalisable à ce stade d'avancement du projet. En effet, il demeure des incertitudes trop importantes sur le projet de la gare de Bourgoin-Jallieu (cf. réponses à la remarque n°6) et aux alentours du secteur. De plus la commune mène d'autres études de restructuration du secteur.</p> <p>Au stade du dossier de réalisation de ZAC, l'étude de circulation pourra être actualisée et pourra intégrer une simulation à échéance +20ans.</p> <p><u>Périmètre élargi de l'étude de circulation/Perturbations autour du parking Nord</u></p> <p>Compte tenu du développement récent et à venir à Bourgoin-Jallieu, une étude sur la circulation et le stationnement est en cours de réalisation sur l'ensemble de la commune. Les objectifs de cette étude sont multiples :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Favoriser un maillage optimum du territoire à l'échelle globale de la ville, améliorer le cadre de vie et les usages, accompagner l'urbanisation de la ville ; ▶ Anticiper et intégrer le futur pôle de déplacement multimodal aux réflexions du plan de circulation, ▶ Favoriser l'apaisement des circulations en centre-ville, Optimiser et redéfinir l'offre de stationnement <p>Il s'agit, en s'appuyant sur les études antérieures complétées par la mise en place d'un protocole basé sur des mesures et enquêtes terrain, d'étudier le comportement des automobilistes et autres usagers de la voie publique. Cela permettra à la collectivité de se doter des informations techniques et financières nécessaires aux choix à opérer en matière :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Plan de circulation communal ; ▶ D'aménagements urbains d'espaces publics ▶ De déplacements urbains ; ▶ De déplacements alternatifs, transports en communs et cycles notamment ;

Commentaire du CGEDD sur l'étude d'impact	Réponses
	<ul style="list-style-type: none"> ▶ De stationnement sur le territoire communal ; ▶ De stratégie d'urbanisation et phasage opérationnel. <p>L'étude de circulation et de stationnement sur l'ensemble de la commune, en cours de réalisation au moment de la rédaction du présent document, permettra notamment d'identifier les principaux points de congestions/perturbations automobile actuels et à venir sur le secteur de la gare et aux alentours, et de définir le cas échéant et si nécessaire des préconisations. L'objectif est d'anticiper et intégrer le futur pôle de déplacement multimodal aux réflexions du plan de circulation. Cette étude sera intégrée dans l'étude d'impact actualisée dans le cadre du dossier de réalisation de ZAC.</p>
<p>Remarque n°10 : Analyse des incidences du projet – Mesures d'évitement, de réduction et de compensation de ces incidences</p> <p>L'Ae recommande de reprendre l'analyse des nuisances sonores par comparaison avec le scénario de référence à l'horizon de vingt ans après la mise en service des aménagements, afin d'identifier l'existence de tronçons de voiries connaissant une modification significative des nuisances sonores, et de prévoir le cas échéant les mesures d'évitement et de réduction nécessaires au respect des seuils réglementaires.</p>	<p><u>Surcroît de trafics généré par le projet et nuisances acoustiques associées</u></p> <p>Pour rappel, le Code de l'environnement stipule « Est considérée comme significative, au sens de l'article R. 571-44, la modification ou la transformation d'une infrastructure existante, résultant d'une intervention ou de travaux successifs autres que ceux mentionnés à l'article R. 571-46, et telle que la contribution sonore qui en résulterait à terme, pour au moins une des périodes représentatives de la gêne des riverains mentionnées à l'article R. 571-47, serait supérieure de plus de 2 dB (A) à la contribution sonore à terme de l'infrastructure avant cette modification ou cette transformation. »</p> <p>La réglementation est applicable pour un tracé neuf et pour la réalisation d'aménagements supplémentaires significatifs (création de voies ou augmentation de 2 dB (A) entre la modélisation acoustique « fil de l'eau » et la modélisation acoustique avec projet à l'horizon de mise en service). Le projet d'aménagement de la ZAC de Bourgoin-Jallieu n'est pas concerné par ce cas de figure.</p> <p><u>Périmètre de l'étude acoustique et scénario de référence à horizon +20 ans</u></p> <p>La réalisation d'une simulation acoustique à une échéance de 20 ans après les travaux n'est pas réalisable à ce stade d'avancement du projet. En effet, il demeure des incertitudes trop importantes sur le projet de la gare de Bourgoin-Jallieu (cf. réponses à la remarque n°6) et aux alentours du secteur.</p> <p>Par ailleurs, l'étude acoustique prend en compte le périmètre de la ZAC mais aussi les abords immédiats.</p> <p>Au stade du dossier de réalisation de ZAC, l'étude acoustique pourra être actualisée et intégrera un scénario à plus long terme (+20 ans) si les données de programmation de celui-ci sont plus avancées.</p>
<p>Remarque n°11 : Analyse des incidences du projet – Mesures d'évitement, de réduction et de compensation de ces incidences</p> <p>L'Ae recommande de préciser la stratégie visée et les principes</p>	<p>La ZAC de la Gare de Bourgoin-Jallieu est un projet d'aménagement aux multiples objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Valoriser les centralités des villes ; ▶ Confirmer les quartiers gare comme nouvelles centralités ; ▶ Promouvoir un développement urbain qui facilite la proximité ; ▶ Qualifier les entrées de ville ; ▶ Valoriser les espaces naturels ; ▶ Développer les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle ; ▶ Requalifier les friches ;

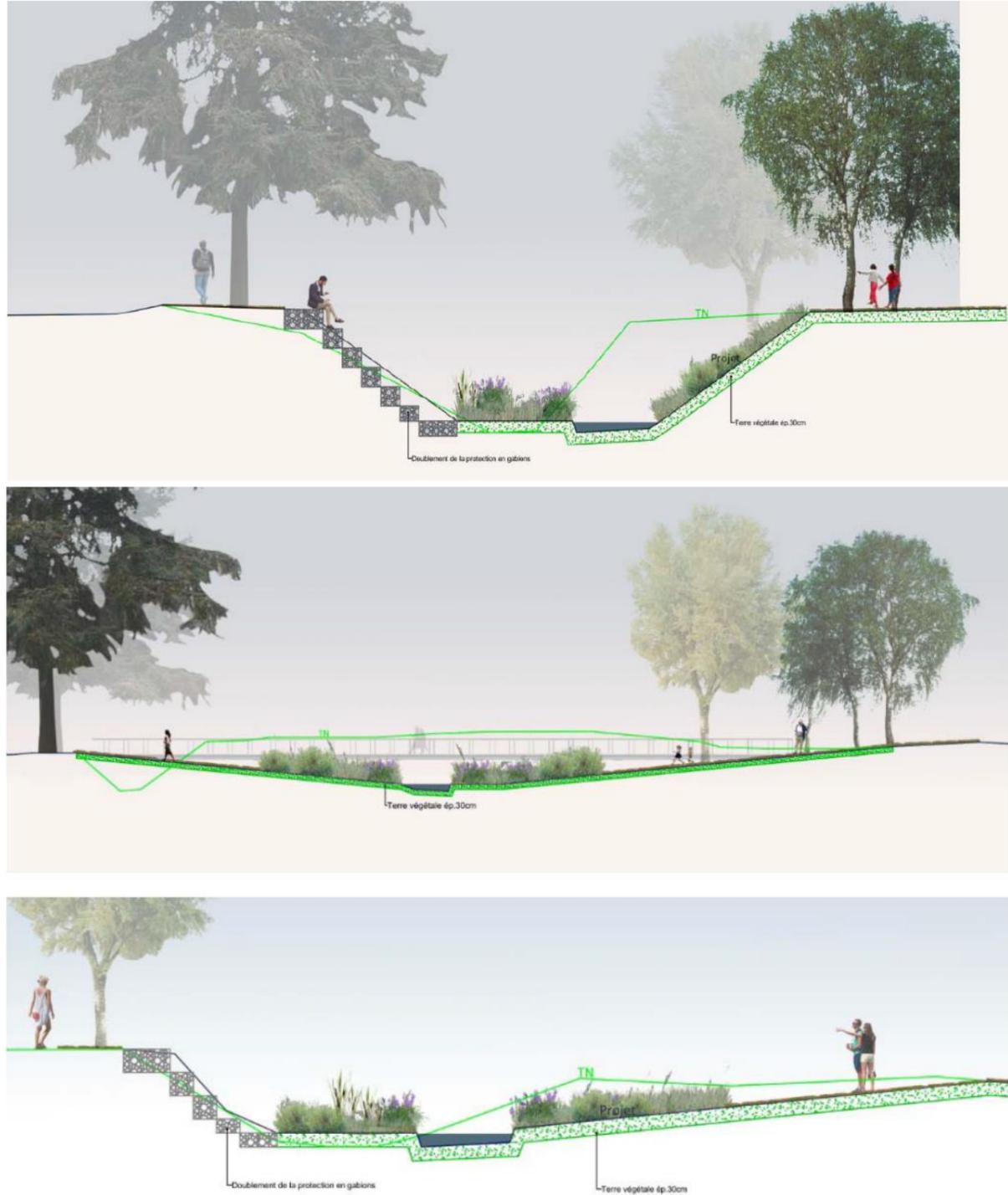
Commentaire du CGEDD sur l'étude d'impact	Réponses
<p>posés en réponse aux objectifs paysager et écologique du projet.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Favoriser la mixité des fonctions ; ▶ Préserver la trame verte et bleue. <p>Plus spécifique sur la partie écologique et paysagère, le projet prévoit la réalisation de jardins, la création d'un parc, le maintien de la bamboueraie et la valorisation du Bion, notamment par le remodelage des berges permettant de redonner un champ d'expansion et de favoriser le développement de la biodiversité. En outre, les différents aménagements envisagés et présentés dans le chapitre « Présentation du projet » de l'étude d'impact (p 170 à 194) participent pleinement à la qualité paysagère du quartier et à un cadre de vie de qualité, et permettront aussi de contribuer à limiter l'impact des vagues de chaleur.</p> <p><u>Etude revitalisation du Bion</u></p> <p>Dans le cadre du projet de requalification du quartier gare de Bourgoin-Jallieu, la maîtrise d'ouvrage a souhaité associer un projet de restauration et de revalorisation du cours d'eau du Bion qui traverse l'emprise du projet. En effet, du fait du développement historique de l'urbanisation et d'aménagement dans le lit majeur du cours d'eau, ce dernier est actuellement soumis à de fortes pressions et altérations hydromorphologiques qui ont conduit à une dégradation de son état écologique. Ainsi, les objectifs de l'étude de revitalisation du Bion sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Mettre en place une gestion écologique des eaux pluviales en lien avec le Bion ; ▶ Réhabiliter les berges et lit du bion pour restaurer les fonctionnalités de l'hydrosystème ; ▶ Mettre en valeur le Bion dans le futur parc urbain, notamment à travers son ouverture du Bion dans la partie sud de la gare ; <p>L'objectif de l'étude est d'étudier les solutions techniques qui permettront de restaurer les fonctionnalités hydromorphologiques et écologiques du Bion tout en assurant son intégration paysagère avec le projet de requalification du quartier de la gare de Bourgoin-Jallieu. Les objectifs détaillés de l'étude sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Accompagner l'aménagement et la gestion écologique des friches au sud des voies ferrées dans le quartier gare de Bourgoin-Jallieu (friches polluées, parking) ; ▶ Contribuer à la mise en place des opérations pilotes de gestion alternative des réseaux d'eaux pluviales en cohérence avec le projet de dossier Loi sur l'eau de la ZAC ; ▶ Intégrer une opération de renaturation du Bion au programme des travaux de requalification du quartier, et notamment par une restauration d'une partie de son linéaire ; ▶ Optimiser la fonctionnalité écologique du parc prévu par le projet en milieu urbain par rapport aux fonctionnalités de l'hydrosystème ; <p>La revitalisation du Bion est réalisée en concertation avec le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre (SMABB).</p> <p>Au vu des résultats des diagnostics hydraulique, hydromorphologique, écologique et des propositions de travaux existants, deux scénarios de principe ont été proposés pour la revitalisation du Bion :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ <u>Scénario 1 - Conservation du tracé du cours d'eau</u> : Ce scénario prévoit la conservation du cours d'eau avec la restauration de la géométrie du lit comprenant la mise en place d'un lit emboîté (lit d'étiage et banquettes) et le re-talutage des berges lorsque l'emprise des berges le permet. ▶ <u>Scénario 2 - Proposition d'un nouveau tracé du Bion</u> : Afin de favoriser une optimisation de la morphologie du Bion, un deuxième scénario plus ambitieux a été réfléchi afin de donner une emprise plus importante aux cours tout en préservant les enjeux de la rive gauche. Ce scénario prévoit un lit plus méandrique et un retalutage élargi à la berge de rive gauche lorsque cela est possible. <p>Les scénarios ont ensuite été présentés et discutés en réunion de groupement le lundi 29 avril 2019 afin d'assurer la prise en compte des paramètres autres qu'hydraulique et morphologique, à savoir l'écologie terrestre et les contraintes et enjeux associés au projet de valorisation du quartier gare et de parc du Bion. Ces échanges ont permis de faire ressortir plusieurs facteurs opérationnels permettant de critiquer la cohérence et la pertinence des scénarios et de cibler la piste d'aménagement la plus pertinente à mettre en place.</p>

Commentaire du CGEDD sur l'étude d'impact	Réponses
	<p>Suite à la mise à jour et à la prise en compte des différentes contraintes, l'emprise du projet dédiée à la restauration du Bion a été précisée, afin d'assurer l'optimisation du gain écologique et hydromorphologique du projet retenu. Par ailleurs, afin de garantir au mieux la fonctionnalité du cours d'eau en termes d'hétérogénéité, d'attractivité et de connectivité des milieux aquatiques, les principes de dimensionnement hydromorphologique suivant ont été intégrés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Calage du tracé du lit sur la base des scénarios n°1 et n°2 en respectant la sinuosité de référence tirée des observations sur le Bion en amont du site d'étude (longueur d'onde entre méandre de 90,0 m, amplitude des méandres de 30,0 m, etc.) ; ▶ Calage de la géométrie du lit mineur sur les bases des observations sur la géométrie sur des stations de référence en amont sur le Bion ; ▶ Calage d'un lit d'étiage et de banquettes afin de permettre une charge en eau suffisante en conditions d'étiage (au moins 0,10 m pour le QMNA5 de 100 l/s) et une mise en charge rapide de ce dernier (submersion de la banquette pour Q = 2 x Module = 600 l/s << Q1 ~ 8,0 m3/s), permettant d'assurer une meilleure dissipation des crues ; ▶ Les talus des berges sont ensuite optimisés en pente douce au maximum selon l'emprise disponible afin de permettre une ouverture des rives dans le cadre de la conception du parc. <p><u>Illustration des principes des dimensionnement hydromorphologiques</u></p> <p>Cette configuration semble adaptée car elle permet d'une part, une ouverture et un décroisement latéral du lit du Bion aujourd'hui encaissé favorable au ralentissement des crues et, d'autre part, la restauration d'un lit mineur vif pouvant divaguer au sein du lit plein bord hors des zones à enjeux sur les berges, sur la rive gauche en amont et en aval du site. Le plan schématique du projet de restauration du Bion ainsi que les profils en travers du projet de restauration du Bion sont présentés ci-après.</p> <p><u>Plan schématique du projet de restauration du Bion</u></p>

Commentaire du CGEDD sur l'étude d'impact Réponses



Profils en travers du projet de restauration du Bion

Commentaire du CGEDD sur l'étude d'impact	Réponses
	 <p>L'étude de revitalisation du Bion, qui sera terminée fin 2019, sera intégrée dans l'étude d'impact actualisée au stade du dossier de réalisation de ZAC.</p>

Commentaire du CGEDD sur l'étude d'impact	Réponses
<p>Remarque n°12 : – Résumé non technique</p> <p>L'Ae recommande de prendre en compte dans le résumé non technique les conséquences des recommandations du présent avis</p>	<p>Au moment du dépôt du dossier de réalisation de ZAC, l'étude d'impact fera l'objet d'une actualisation. Dans ce cadre, le résumé non technique sera lui aussi actualisé.</p>



sce

Aménagement
& environnement

www.sce.fr
GROUPE KERAN